

VOL. 9

AVRIL 1903

No 4

**BULLETIN**  
— DES —  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

---

PIERRE-GEORGES ROY  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
RUE WOLFE  
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'avril : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son Journal, 1757-1760, (suite à la prochaine livraison), Mgr H Têtu ; Eugène L'Écuyer, R. ; L'abbé Antoine Villain ou Villade, L'abbé Louis Proulx ; Le marquis d'Alogny de la Croix, P. G. R. ; Les Gardes-marines, P. Daniel ; Questions, etc.

Gravure : L'abbé Antoine Villade.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen de la revue, *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement : \$2 par année.**

---

### PUBLICATIONS RECENTES

*Aux Canadiens-Français. Notre drapeau*, par un compatriote. Cadieux & Derome, éditeurs, Montréal—1903.

*The first Legislators of Upper Canada*, by C. C. James. 1902.

*Lévis ou abandon de la Nouvelle-France*, drame historique en 5 actes, par l'abbé M. J. Marsile, C. S. V. 1902. Montréal, librairie Beauchemin, 256 et 258, rue St-Paul.

*Notes historiques sur le tiers-ordre à Québec*, 1678-1902, par Fr. Bienvenu d'Osimo, du tiers ordre—1903.

*Honneur à la province de Québec ! Mémorial sur l'Éducation au Canada*, par C.-J. Magnan. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—MDCCCIII. Prix : \$0.25.

*Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche*, par F.-L. Desaulniers—Montréal, librairie Beauchemin—1902.

*Le petit livre d'or du cultivateur et du colon. Traité de médecine vétérinaire*, par le Dr W. Grignon, Ste-Adèle, Terrebonne. Prix : \$0.50.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 9

AVRIL 1903

No 4

---

M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC,  
ET SON JOURNAL

1757-1760

---

Il y a quelques jours, je revoyais dans les archives de l'archevêché un manuscrit de 1759, ayant certainement perdu ses premières pages et ses dernières, et en conséquence le titre et la signature. Après l'avoir lu avec attention et intérêt, je constatai tout de suite que l'auteur était prêtre, et bientôt après je trouvai le nom qui est celui de M. Jean-Félix Récher, curé de Québec.

D'abord j'ai découvert facilement que l'écriture est la même que celle d'autres documents signés par le curé Récher ; puis on lit dans le vieux manuscrit : " 7 novembre à onze heures du soir, je suis volé et blessé. 8, j'entre aux Ursulines ". Or dans *Les Ursulines de Québec*, à la page 44 du tome troisième, je trouve : " Au commencement de l'ouverture qui se fit de la cure dans notre église, dit le *Récit*, M. Récher, curé de Québec, avait la peine de venir tous les jours pour dire la sainte Messe. Il était demeuré au séminaire pour le conserver ; mais il ne fut pas longtemps sans être obligé d'en sortir, ayant été dangereusement blessé par un soldat anglais. Nous le reçûmes dans notre maison. Il y est entré le 8 de novembre 1759."

La partie du journal que j'ai entre les mains commence le 29 août 1759 et finit le 8 septembre 1760, elle embrasse

donc les deux sièges de Québec, la bataille d'Abraham et celle de Sainte-Foye. Malheureusement et comme il arrive toujours en pareil cas, on n'y trouve pas tous les détails désirables, mais assez cependant pour piquer et satisfaire en partie la curiosité de tous ceux qui s'occupent de notre histoire. Je décidai donc de publier ce mémoire dans les *Recherches Historiques*, en y ajoutant des notes et quelques commentaires. Mais auparavant il fallait bien examiner un peu si ce précieux document n'était pas déjà connu du public. On m'assura que non. Mais en même temps, l'intelligent éditeur, M. Pierre-Georges Roy me rappela ce que j'avais absolument oublié : qu'à la page 330 de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, il y avait une note reproduisant un passage du "Journal de M. Récher, curé de Québec." passage daté des 18, 25 et 30 septembre et 1er octobre 1757, et reproduit de *l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec*. On comprend que je me hâtai de consulter ce dernier ouvrage, et grâce à l'obligeance de M. l'abbé Amédée Gosselin qui voulut bien le mettre à ma disposition, je pus en extraire toute la partie du *Journal* que l'illustre auteur avait citée dans son *Histoire du séminaire*. La première citation est, comme on le verra, du 4 juillet 1757 et la dernière du 27 août 1759. M. Taschereau n'avait évidemment entre les mains que le commencement de ce mémoire et il ignorait l'existence du reste, puisqu'il cesse absolument de le mentionner après le 17 août 1759. Or mon manuscrit vient immédiatement à la suite puisqu'il commence deux jours après, le 29 août de la même année. Quant à cette partie du mémoire qui se trouvait au séminaire et qui n'existe certainement pas dans nos archives de l'archevêché, inutile de dire que je l'ai cherchée, en compagnie de M. l'abbé Rhéaume et de M. l'abbé Gosselin, mais nous n'avons pas encore réussi à mettre la main sur le fameux cahier. Il faudra donc

nous contenter de ce que nous avons, en attendant d'autres découvertes agréables.

Pour faire mieux goûter le mémoire en question, je crois bon d'en faire connaître l'auteur, d'autant plus qu'il a été le dernier curé de Québec revêtu de la dignité de chanoine honoraire et que sa vie a été remplie par bien des épreuves, et mêlée à des événements extrêmement importants.

M. Jean-Félix Récher était du diocèse de Rouen et il n'était âgé que de vingt-quatre ans quand il arriva à Québec, en 1747, pour devenir l'un des directeurs du séminaire. Il était envoyé par les directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, en même temps que M. Simon Lebansais et M. de Bray. On disait de M. Récher que c'était un esprit solide, appliqué, attentif à tous ses devoirs.

Le 20 septembre 1749, " M. Lebansais, directeur, qui depuis son arrivée en 1747, était chargé de la cure de Québec, sans titre fixe, s'étant retiré chez les Jésuites pour y faire son noviciat, les directeurs résolurent 1o qu'il convenait de nommer un directeur titulaire, 2o que l'on choisirait M. Récher pour cette charge.

" Le 1er octobre il fut présenté comme curé élu à Mgr l'évêque qui différa de répondre jusqu'au 3 novembre." (1)

Voici l'acte de présentation de la cure de Québec à M. Récher. (2)

" A Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec.

" Nous prêtres supérieur et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi en cette ville de Québec, représentés par Christophe de Lalane, prêtre, docteur en théologie, directeur du Séminaire des Missions Etrangères de Paris et supérieur du Séminaire des Missions de cette ville,

---

(1) " Histoire manuscrite du séminaire de Québec."

(2) " Archives de l'archevêché."

Mathurin Joseph Jacrau, procureur, et François Sorbier de Villars, directeur du Séminaire, y demeurant.

“ La cure de Québec érigée sous le titre et invocation de la Sainte-Famille étant présentement vacante par le décès de M. Charles Plante, prêtre de votre diocèse, ancien chanoine de la cathédrale de cette ville et dernier pourvu de la dite cure, décédé le vingt mars dix-sept cent quarante-quatre, de laquelle cure la nomination et la présentation appartient aux dits supérieur et directeurs du dit Séminaire de Québec, à cause de l'union qui a été faite au dit Séminaire, et à vous, Monseigneur, la provision, l'institution et toute autre disposition à cause de votre dignité épiscopale, nous avons nommé et présenté M. Maître Jean-Félix Récher, prêtre du diocèse de Rouen, l'un des directeurs du dit séminaire de cette ville, de bonnes vie et mœurs, et que nous espérons que Votre Grandeur trouvera capable de bien et dûment desservir la dite cure, pour être pourvu d'icelle, vous suppliant et requérant à cet effet de lui en accorder toutes les provisions requises et ne le priver, à l'effet qu'il en puisse prendre possession en gardant les formalités ordinaires, sans préjudice de notre droit et de celui d'autrui.

“ Fait et passé à Québec au dit séminaire, en présence et pardevant les notaires royaux en la prévôté de Québec y résidant soussignés ; l'an mil sept cent quarante-neuf, le premier jour d'octobre, et avons avec les dits notaires signé ces présentes avec leur minute demeurée à Maître Boucault, l'un des dits notaires et apposé le cachet de nos armes aux présentes. Ainsi signé : Lalane, sup. Jacrau prêtre, Villars prêtre, Du Laurent, Boucault.”

Le 3 novembre, Mgr de Pontbriant nomma donc M. Récher à la cure de Québec, l'en regardant comme très digne, mais en ajoutant qu'il ne pouvait avoir égard à la présentation qu'on avait faite, *souçonnant quelque défaut*

*dans l'union de la cure au séminaire*, vu surtout qu'en 1684, c'étaient les mêmes personnes qui y renonçaient comme chanoines et qui la recevaient comme membres du séminaire !

Le lendemain, 4 novembre, M. Récher prit possession solennelle de la cure, tout en protestant contre les clauses de la lettre épiscopale contraires au droit du séminaire.

Deux jours après, le nouveau pasteur se présenta, le matin avant la messe, à M. de Lavillangevin, théologal et président du Chapitre, en l'absence des autres dignités, et lui demanda à être reçu chanoine honoraire selon l'usage observé par les curés de Québec. Le théologal le remit après la messe du chapitre. Les chanoines consultés consentirent à la nomination, à l'exception de M. de Tonnancour qui refusa nettement, disant qu'il n'avait pas vu une pareille réception depuis qu'il était chanoine.

Sur cette réponse, M. de Lavillangevin alla trouver l'Évêque auquel il raconta le fait. Le prélat fut d'avis de ne pas tenir compte de cette opposition, et ayant cherché dans les archives la nomination de M. Dupré comme chanoine honoraire, il envoya porter le registre aux chanoines avec une marque pour indiquer la page qui contenait les pièces justificatives. Tout ceci se passait pendant la grand'messe.

Après l'office, M. Récher se présenta de nouveau avec M. Lalane, supérieur du séminaire, mais on les pria de se retirer jusqu'à ce qu'on eût examiné l'affaire. Enfin après avoir lu tous les actes : celui de la nomination de M. Dupré et celui de la provision de M. Récher, on décida que ce dernier recevrait le même honneur que l'autre et la cérémonie eut lieu à onze heures du matin *sans opposition de personne*.

Un mois et demi après, le 29 décembre 1749, M. de Lavillangevin représenta au Chapitre qu'ayant été chargé par

M<sup>gr</sup> et par ses collègues d'examiner et de mettre en ordre tous les papiers des archives, il avait fait apporter de chez les Pères Récollets, où il était gardé depuis trois ans, le coffre qui les contenait.

Il avait, dit-il, ouvert une serrure avec la clef à lui remise par le feu doyen et fait lever l'autre serrure dont la clef, remise autrefois à M. Vallier, n'avait pu se trouver. Sur la demande du théologal, il fut résolu de faire faire une autre serrure dont la clef serait remise à M. le syndic, et M. Gaillard fut adjoint à M. de Lavillangevin pour examiner et mettre en ordre tous les titres, afin que les chanoines pussent enfin connaître et leurs droits et leurs devoirs.

Ces deux messieurs se mirent donc à parcourir tous ces papiers poudreux avec l'aide de M. de Tonnancour qui montra, dit la chronique, un zèle qu'on eût trouvé admirable, s'il eût pu se contenir dans les bornes de la charité et de la modération chrétienne.

Entre autres titres, ils trouvèrent la bulle de 1674 pour l'érection de l'Evêché et du Chapitre. Par cette bulle, le Pape Clément X éteint et supprime la paroisse de Québec, érige l'église en cathédrale, donne au Chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église et le charge de la desserte de la paroisse.

A la vue de cette pièce, les chanoines se frappent la poitrine, s'accusent eux et leurs prédécesseurs d'indifférence, d'ignorance coupable et honteuse : la cure leur appartient et ils viennent de reconnaître publiquement un étranger pour curé ! les biens de l'église sont à eux et voici qu'en même temps qu'ils font cette belle découverte, ils apprennent que les marguilliers sont sur le point de conclure des marchés pour faire bâtir un presbytère sur le terrain du Chapitre, sans même avoir daigné en parler aux chanoines !



On comprend que ces derniers ne furent pas lents à préparer une protestation et à réclamer leurs droits. Mécontents de l'Evêque qui leur avait proposé des moyens de régler cette affaire, ils rédigèrent un mémoire de cinquante et une pages in-folio qu'ils adressèrent au Conseil Supérieur. Les messieurs du séminaire répondirent ; mais je ne me propose pas d'analyser toutes ces pièces, car je n'en ai ni la place ni le temps.

M. Récher cité conjointement avec le séminaire, en sa double qualité de directeur et de curé, présenta lui aussi un mémoire et le Conseil Supérieur lui donna gain de cause, le 16 octobre 1750, déclarant qu'il n'y avait pas eu abus dans la collation qu'on lui avait faite de la cure, et qu'il le maintenait en possession de sa dignité. Les appelants, c'est-à-dire les chanoines, furent condamnés à l'amende de soixante et quinze francs et aux frais de la cause. Quant à l'affaire principale, un arrêt du Conseil d'Etat la fit traverser les mers et évoquer devant le Roi, et ce à la demande de Mgr de Pontbriand et des directeurs du séminaire de Paris. Lorsque cet édit en date du 8 avril 1751 arriva à Québec, M. Récher était très dangereusement malade. Quoique jeune, il se trouvait abattu par l'excès du travail et les œuvres d'un zèle vraiment apostolique.

Il ne fut cependant pas lent à revenir à la santé, car comme il était de Rouen et normand jusqu'au bout des ongles, les chanoines lui administrèrent le vrai remède, en l'aiguillonnant par de nouveaux procès et de nouvelles misères. Il s'agissait des chantres, des enfants de chœur, de la distribution des argents, des processions et des prédications. L'évêque ne put lui non plus dormir tranquille, car grâce aux ineffables complications que l'on avait créées en n'exécutant pas la bulle de Clément X, il y avait toujours eu des querelles plus ou moins sérieuses entre le premier pasteur du

diocèse, les chanoines, les prêtres du séminaire et le curé de la cathédrale. Voici comment, dans *Les Evêques de Québec*, j'ai raconté en peu de mots la fin des procès.

“ En 1756, les chanoines firent imprimer un mémoire de soixante-trois pages in-folio et les messieurs du séminaire en firent autant ; la discussion se prolongeait de mois en mois, d'année en année, et les mémoires pleuvaient sur les juges qui attendaient la fin de l'orage, avant de rendre une décision quelconque.

“ Le canon les devança, et sa voix couvrit pour toujours celle des plaideurs. Le siège de Québec dispersa les prêtres du séminaire et du Chapitre, l'incendie détruisit les stalles des chanoines, et au milieu des malheurs si lamentables de l'Eglise et de la patrie, ces ecclésiastiques, vertueux d'ailleurs, ne pensèrent plus à leurs querelles de normands, qui restèrent à jamais ensevelies sous les cendres. M. Récher demeura paisible possesseur de la cure jusqu'à sa mort, en 1768, et à cette époque, le séminaire la remit pour toujours à l'évêque.” (1)

Je n'ai pu trouver le cahier de prônes de M. Récher ; mais je vois dans son *Journal* que dans l'été de 1757, il eut fort à faire pour préparer les enfants de sept ans et au-dessus à recevoir le sacrement de Confirmation. Trois fois la semaine et pendant trois semaines, il y eut des cathéchismes à la paroisse, à la basse-ville et à Saint-Roch. Ce fut le 4 juillet que la cérémonie fut célébrée dans la cathédrale où l'évêque confirma le nombre extraordinaire de douze cents personnes, les enfants à la mamelle y étant admis.

Le 31 août de la même année, on trouve le digne curé à la retraite ecclésiastique et y donnant à ses confrères un sermon sur le Paradis. Je ne trouve ensuite aucun détail

---

(1) “ *Les Evêques de Québec.*” p. 226, 229.

sur sa vie jusqu'au mois de juillet 1759. Les Anglais ont commencé à bombarder la ville le 12. Le 16, l'église de la basse-ville est brûlée avec cent cinquante maisons. Dans la nuit du 22 au 23, c'est le tour de la cathédrale et du presbytère.

M. Récher avait déjà quitté son domicile pour aller se réfugier au séminaire, mais le 16, n'y pouvant recevoir les pauvres et les autres personnes qui avaient affaire à lui, à cause des boulets qui tombaient dans tous les environs, il était allé se réfugier chez Pierre Flamand, hors des murailles du faubourg Saint-Jean. Il y demeurait jour et nuit et y établit la chapelle paroissiale.

Le 21 juillet, les bombes arrivant jusque-là, il est obligé de changer encore de place et s'en va demeurer chez un nommé Primault, tanneur, près de l'Hôpital-Général, où n'ayant qu'une chambre à sa disposition, il ne pouvait garder le Saint Sacrement, comme il le faisait au faubourg Saint-Jean.

Le 12 du mois d'août, cinq à six bombes viennent tomber, pendant la nuit, derrière la maison de Primault et le curé se lève effrayé et s'en va passer la nuit à l'Hôpital-Général.

Le mémoire donne très peu de détails sur la bataille d'Abraham, mais on ne manquera pas de remarquer un passage intéressant à ce sujet. Pas un mot sur la mort de Montcalm, ni sur son inhumation aux Ursulines. Et à ce propos je me demande avec M. P. B. Casgrain (1) si Mgr de Pontbriand a réellement assisté le général mourant. Ce jour-là, le prélat n'était-il pas à Charlesbourg ?—Ce qui est certain, c'est qu'on ne le vit pas aux funérailles.

Monsieur P. B. Casgrain dit : "Le curé Récher qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mourut *muni des sacre-*

---

(1) "La maison d'Arnoux où Montcalm est mort." Très intéressante étude historique.

ments qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion. Cette attestation indiquerait l'assistance du curé, suivant nous, avant sa mort, au lieu de celle de l'évêque." Il y a ici une erreur manifeste : M. le curé Récher a bien pu procurer au général les derniers secours de la religion, mais ce n'est pas lui qui lui donna la sépulture chrétienne ; il n'était pas même présent à la cérémonie funèbre.

"Étaient présents à son inhumation, Messires Resche, Cugnet et Collet, Chanoines de la cathédrale ; M. de Ramsay, commandant de la place et tout le corps des officiers."

(Signé) Resche, Ptre, chanoine  
Collet, " "

Il est facile d'expliquer l'absence de M. Récher qui, comme nous l'avons vu, s'était installé chez un nommé Primault près de l'Hôpital-Général, et il est permis de croire qu'il n'avait pu encore remonter à la haute-ville.

Ces paroles de l'acte mortuaire : " Il mourut muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion " ne prouvent rien, à mon avis, pour ce qui regarde la question de savoir si ce fut l'évêque ou le curé qui administra les derniers sacrements à Montcalm.

L'abbé Casgrain écrit dans *Montcalm et Lévis* : " Un instant après, entra le vénérable évêque de Québec, dont la figure de mourant portait l'empreinte d'une douleur inexprimable. Il le prépara à la mort et lui administra les derniers sacrements. Mgr de Pontbriand ne voulut pas le quitter avant d'avoir reçu son dernier soupir ". Il était cinq heures du matin. Montcalm fut enterré le soir du même jour, 14 septembre, à 9 heures. L'abbé Casgrain ajoute : " Le curé de Québec, l'abbé Resche... entonna le chant du *Libera*." C'est une erreur : l'abbé Joseph Resche n'était pas curé de Québec, mais chanoine de la cathédrale et confesseur des Ursulines. Le curé de Québec, c'était, comme je l'ai dit plus haut, M. Jean-Félix Récher. La même erreur

est répétée à la page 195 du IIIème volume de *The siege of Quebec*, by A. Doughty : " The sad ceremony was presided over by M. Resche, the parish priest of Notre-Dame, assisted by canons Collet and Cugnet." J'ai lu plusieurs mémoires, Garneau, Ferland, l'*Histoire manuscrite du Séminaire, la Collection des manuscrits*, etc., et je n'ai rien trouvé sur la présence de Mgr de Pontbriand aux derniers moments de Montcalm. Dans *Les Evêques de Québec*, je me suis abstenu de mentionner ce fait dont je n'étais pas certain. Il est vrai que *Les Ursulines de Québec* l'affirment ; mais le passage où il en est question n'est pas extrait des *Annales* du monastère, comme je m'en suis assuré, et l'auteur me paraît s'être livré à un tel effort d'amplification que je ne puis ajouter foi à son récit. Dans *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, je lis en note de la page 350 : " Dans son journal historique, tome IIème, page 76, le capitaine Knox écrit, à la date du 14 septembre 1759, que l'infortuné marquis de Montcalm était alors dans notre maison, qu'il se mourait de sa blessure, qu'il était assisté par Mgr de Pontbriand et ses chapelains ; il dit formellement, dans un autre endroit, que le général français est mort à l'Hôpital-Général. Rien ni dans nos mémoires, ni dans les registres, ni dans la correspondance ne vient à l'appui de cette assertion..." Knox aura répété une rumeur, une nouvelle comme il s'en fait tant, si souvent et si facilement. Un autre historien venu après lui ne peut pas continuer de dire que Montcalm est mort à l'Hôpital-Général ; personne ne l'aurait cru. Mais il garde une partie de l'histoire et le fait assister ailleurs par Mgr de Pontbriand. Dans *De Montcalm au Canada .. par un ancien missionnaire*, je lis à la page 207 :

" Quelques auteurs font assister de Montcalm à la mort par monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec. Les procès-verbaux de ses derniers moments font foi du con-

traire. L'Evêque avait quitté la ville au moment de l'invasion anglaise."

*The Siege of Québec*, vol. III, p. 193, dit ce qui suit sur le même sujet : " According to some relations, Mgr de Pontbriand... came to Quebec to minister to the hero during his supreme ordeal."

De tout cela il résulte que jusqu'à présent, on n'a cité aucun document authentique pour prouver que Mgr de Pontbriand assistait à la mort de Montcalm. Je regarde le fait comme simplement possible et très improbable.

Après la capitulation de la ville, M. Récher retourna avec son vicaire loger au séminaire, dans la cuisine, seule pièce logeable, comme le dit un mémoire de Mgr de Pontbriand. C'est là que, le 7 de novembre, à 11 heures du soir, il fut volé et blessé par un soldat anglais. Le lendemain, il alla se réfugier aux Ursulines où il demeura avec M. Resche. " Ces deux messieurs y remplissent tour à tour toutes les fonctions du service divin, tant la semaine que les fêtes et les dimanches." (1) Tout le temps que les blessés anglais y séjournèrent, les offices de l'église anglicane étaient aussi célébrés dans la chapelle du monastère.

" Depuis le printemps de 1759, il n'y avait point eu de première communion dans Québec. L'automne de 1760, et l'hiver qui suivit servirent comme de préparation éloigné à ce grand acte de la vie chrétienne. Au mois de mars, M. Récher, curé de la paroisse eut la charité de commencer dans notre église les cours de catéchisme pour les enfants des deux sexes, et il les fit communier pour la première fois, le 26 avril de cette présente année 1761, notre église continuant à servir de paroisse, tant pour les baptêmes que pour le service divin qui se fait avec beaucoup de piété." (2) Je lis dans le même ouvrage que le 12 avril 1764, aux noces

(1) " Les Ursulines de Québec."

(2) " Les Ursulines de Québec."

d'or de la Mère Supérieure, M. Resche joua de l'orgue et M. Récher fit un très beau sermon sur la vie religieuse.

Les *Annales* disent qu'il était " grand prédicateur, charitable à soulager l'indigent et l'orphelin. Sa bienveillance pour notre communauté a toujours été la même, étant prêt en toute occasion à nous rendre service et nous faire plaisir."

Ce fut la veille de Noël de cette année 1764, que M. Récher quitta définitivement les Ursulines après cinq ans et trois mois, pour aller demeurer au séminaire (1) et faire les offices paroissiaux dans la chapelle de cette maison. (2)

On peut se faire une idée des fatigues et des travaux pénibles du curé de Québec durant le siège et durant les premières années qui suivirent et qui furent les dernières de sa vie. Songea-t-il à retourner en France, sa patrie, et à quitter une ville dévastée par la guerre et devenue la conquête des ennemis ?—Quoiqu'il en soit, il fit bravement son sacrifice et n'abandonna pas les ouailles confiées à ses soins. D'autres n'eurent pas le même courage, car il est certain qu'à l'exemple de quelques membres de la noblesse, quelques membres du clergé partirent et dirent un éternel adieu à la Nouvelle-France.

Il est bien difficile de détruire un préjugé historique fortifié par le temps. Dans son intéressante étude *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, l'honorable juge Baby a prouvé de la façon la plus lucide et la plus victorieuse qu'une infime minorité seulement des classes élevées et instruites s'était éloignée sans esprit de retour; au reste il donne les noms et tous ceux qui liront cette brochure seront absolument convaincus. Il semblerait après cela que l'on cesserait de répéter une erreur qui a trop duré et qui est

(1) " Les Ursulines de Québec."

(2) On logea le curé au-dessus du parloir. " Histoire du Séminaire."

d'une criante injustice. Eh bien ! non, et pendant longtemps encore on écrira des phrases comme celles-ci que je trouve dans *La Nouvelle-France*, page 15, article d'ailleurs très remarquable, intitulé *Les Canadiens-Français et l'Empire Britannique* :

“ La guerre terminée, tous les hauts fonctionnaires de l'armée et de l'administration passèrent en France, ainsi que les derniers régiments et plusieurs des habitants les plus riches de la colonie. Les prêtres, les religieuses et le peuple restèrent...

“ Envisagé sous certains aspects, le départ d'une partie des classes dirigeantes fut une perte pour la colonie, qui se trouva ainsi privée d'un nombre assez considérable de ses citoyens les plus influents. Toutefois l'absence de toute autre classe privilégiée que le clergé rendit plus facile l'entente entre les vainqueurs et les vaincus et assura à ceux-ci une sécurité plus complète. ....Le clergé resta la seule classe dirigeante.”

Cela n'est pas exact. *Principale* aurait mieux fait que seule.

Dans un intéressant travail qui vient de paraître : *Notre Drapeau*, je lis ce qui suit :

“ Après la capitulation, les troupes françaises... regagnèrent la France pour ne plus jamais revenir. Les fonctionnaires, les nobles, les commerçants et d'autres notables laissèrent (quittèrent ferait mieux) bientôt le pays.”

Il serait plus véridique de dire : “ A part quelques exceptions dont il ne faut pas tenir compte, les membres du clergé, les fonctionnaires, les nobles, les commerçants, les hommes de profession restèrent au pays.”

Après avoir lu la liste des élèves des Ursulines immédiatement après la conquête, et surtout la nomenclature interminable publiée par le juge Baby, je suis sous l'impression —je ne puis affirmer absolument—qu'il y avait alors en



Canada, plus de noblesse, plus de véritable aristocratie, et plus de noms vraiment beaux que l'on n'en pourrait trouver aujourd'hui. Il serait souverainement injuste d'écrire qu'après la cession du Canada, le clergé partit pour la France et qu'il ne resta ici que les nobles et les habitants. Cependant en ne tenant compte que des exceptions comme on a fait pour la noblesse, on aurait pu arriver à fausser l'histoire de la même manière et à formuler cette absurde affirmation : le clergé a quitté le pays en 1759. Car il y eut des exceptions : M. le grand vicaire Langevin dit qu'en 1763, (1) six chanoines, juste la moitié du Chapitre, étaient en France.

“ De 1759 à 1800, il est mort ou retourné en France 210 prêtres. M. le grand-vicaire Taschereau dit que dès l'année 1765, le clergé canadien était réduit de près de moitié.” (2)

“ Des cent quatre-vingt un prêtres que l'on comptait dans le diocèse de Québec en septembre 1758, il n'en restait plus que cent-trente-huit en juillet 1766.” (3) Il est certain que la mort avait fait bien des victimes et que le recrutement du clergé était nul ; mais il y eut plusieurs départs regrettables.

L'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à ce sujet au Saint-Siège : “ M. l'Evêque de Québec (Mgr Briand qui venait d'être sacré) est un homme sage et prudent..... je suis persuadé qu'il réussira..... Son clergé, pour ce qui lui en reste est bien composé, car pour ce qui en est resté en France, il y a toute apparence qu'ils n'avaient pas grand zèle pour l'œuvre qu'ils ont quittée quand ils l'ont abandonnée.” La même année (1766) le même vénérable abbé écrit encore :

“ Il aurait été bien à souhaiter, monseigneur, que le doyen du Chapitre de cette pauvre église, qui est en France

---

( 1 ) “ Notice biographique sur Mgr de Laval,” p. 237.

( 2 ) “ Les Ursulines de Québec,” p. 157. IIIème volume.

( 3 ) “ Les Evêques de Québec,” p. 292.

depuis 16 ans, et quelques chanoines de cette même Eglise, qui y sont repassés depuis la perte que nous avons faite de notre pauvre colonie, eussent pris le parti d'y repasser, surtout étant encore jeunes et bien en état de travailler ; mais ils ont trouvé sans doute qu'il était plus commode, plus agréable et moins pénible de vivre en France ; et assurément l'exemple de leurs confrères qui sont restés en Canada était bien propre à les exciter et à les encourager à y repasser, puisqu'ils s'y sont consacrés à tout ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de notre saint ministère, sans y trouver même de quoi fournir à leur subsistance et à leur entretien, et qu'ils n'ont eu pour toute ressource depuis la perte des revenus de leur Chapitre, que les secours que j'ai pu leur procurer. Je ne parle point ici, monseigneur, de deux anciens chanoines qui sont en France depuis longtemps, mis hors de combat, puisque l'un est aveugle et l'autre beaucoup plus qu'octogénaire, mais je parle de trois autres qui sont jeunes et encore en état de se consacrer aux fonctions de notre saint ministère. Cela en fait cinq de moins et un vide qu'on aurait pu éviter.....”

Après la conquête, M. Récher se trouva dans une position absolument délicate et voici quelle en fut l'occasion.

Après la prise de Québec, les Anglais qui n'avaient pas encore de cimetière, enterrèrent leurs morts partout où ils voulurent ; et comme la plupart des jardins n'avaient plus de clôtures, ils déposèrent des cadavres dans un grand nombre d'endroits et entre autres dans le jardin du curé, entre le chœur de la cathédrale et la rue qui conduit à la basse-ville. Il y avait de beaux arbres qu'ils coupèrent sans façon, personne n'osant réclamer contre les vainqueurs. Dès que les choses commencèrent à se régulariser, les particuliers firent encore leurs terrains et en reprirent possession, sans

difficulté. M. Récher ne fut pas aussi empressé et laissa les Anglais enterrer dans le sien pendant trois années entières. A la fin, désirant en reprendre possession, il ne voulut pas le faire de sa propre autorité, dans la crainte de donner quelque sujet de plainte aux Anglais. Il alla donc chez le gouverneur pour lui en demander la permission, mais ne l'ayant pas trouvé, il exposa le but de sa visite à M. Mills, major de place, qui lui dit que cela ne pourrait souffrir de difficulté, qu'il pouvait enclore son terrain et que les Anglais trouveraient une autre place pour leur servir de cimetière.

Quelques semaines après, trois particuliers prièrent M. Récher de leur louer de petits emplacements pour y élever des boutiques, parce que ce terrain était avantageusement situé pour le commerce. Il y consentit, parce qu'il ne voyait pas jour à pouvoir de si tôt rebâtir le presbytère qui avait été brûlé pendant le siège. Pour plus grande sûreté, les contrats furent montrés au major de place qui écrivit, au bas et en anglais, que le gouverneur permettait de bâtir en ce lieu, et signa son nom. Il ajouta même verbalement, comme s'il était fatigué de ces demandes répétées, que le curé pouvait faire de ce terrain tout ce qu'il voudrait.

Un des particuliers ayant ensuite résilié son bail, le terrain fut loué au sieur Arial qui commença à faire creuser par deux hommes une grande cave de quarante pieds de front sur autant de largeur. Les journaliers détérèrent cinq ou six corps que leur maître ordonna de porter dans une fosse creusée exprès au bout du jardin. M. Récher n'eut connaissance de ce fait que le troisième ou quatrième jour ; il se transporta aussitôt sur les lieux et blâma fortement les travailleurs en présence de plusieurs citoyens anglais et français. Il fit cesser l'ouvrage immédiatement et alla reprocher au sieur Arial d'avoir fait une action blâmable et criminelle à la vue de tout le monde.

Pour dissiper tous les soupçons et surtout pour empêcher que les Anglais n'accusassent les catholiques et spécialement les prêtres d'avoir commis cet excès en haine de la religion protestante, le curé publia une protestation dans la *Gazette de Québec* du 11 octobre 1764 contre cette exhumation faite sans son aveu et qu'il *condamne et deteste de tout son cœur*. Peu de temps après, le grand jury de la province tout composé de protestants profita de ces faits pour grossir son exposé de griefs contre les catholiques qu'il représenta comme une *nuisance publique* dans une colonie anglaise.

M. Récher s'adressa alors à la cour, exposa sa conduite et fut acquitté. Les fanatiques jurés en furent quitte pour la confusion justement due à leurs préjugés contre les Canadiens. (1)

Lorsqu'en 1895 la fabrique céda une partie de son jardin à l'archevêché, les ouvriers trouvèrent un certain nombre de squelettes de soldats anglais qui avaient été enterrés à cet endroit en 1759. Mais il n'y eut pas de procès comme alors, et M. le curé Faguy n'eut pas à paraître à la cour pour se défendre devant le jury ! Il est vrai qu'il est plus pacifique que son prédécesseur d'il y a cent quarante ans. Ce dernier n'eut pas à lutter seulement contre les chanoines et contre les fanatiques protestants d'alors, il eut le malheur de plaider contre son évêque et je m'empresse de dire que cette fois il était loin d'avoir le beau rôle. Voici en quels termes j'ai raconté cette triste affaire dans *Les Evêques de Québec* :

“ Ce ne fut qu'en 1767 que les marguilliers commencèrent à rebâtir la cathédrale incendiée pendant le siège ; mais encouragés par le curé Récher, ils signifièrent à Mgr

---

(1) Cet épisode est extrait presque mot à mot de l'« Histoire manuscrite du Séminaire de Québec. »

Briand qu'elle ne serait plus désormais qu'une église paroissiale et non point une cathédrale. Ils lui accordaient bien le droit d'y officier, mais ils ne voulaient pas lui permettre de s'y installer comme un évêque dans sa cathédrale, avec son chapitre. C'était certainement de leur part le fait de la plus grande ingratitude envers un évêque qui s'était sacrifié par amour pour eux et à qui ils devaient en grande partie la liberté dont ils commençaient à jouir dans l'exercice de leurs droits religieux. Ils firent preuve dans toute cette affaire d'un esprit d'entêtement et de chicane que l'on ne saurait trop condamner. Le curé Récher était encore plus inexcusable que ses paroissiens. Profitant de la vacance du siège, et croyant à tort que l'abbé Briand ne reviendrait de Londres qu'avec le titre précaire de Vicaire Apostolique, il s'était accoutumé à tout gouverner par lui-même dans l'église ; et maintenant qu'un évêque en titre était donné au siège de Québec, au lieu de s'en réjouir et d'en louer le Seigneur, il s'employait à susciter des difficultés au prélat, et refusait même de signer l'acte de possession de son trône épiscopal." (1)

Lui et ses marguilliers avaient même refusé, pour sauvegarder leurs prétendus droits, la somme de quinze mille livres que Mgr Briand leur avait offerte pour la reconstruction de la cathédrale. (2)

Mgr Briand résume toute cette affaire dans une admirable lettre écrite au cardinal Castelli, préfet de la Propagande. Je ne puis résister au plaisir d'en citer une partie. Elle pourra fournir des arguments et au postulateur et à l'avocat du diable dans la cause de canonisation du premier évêque de Québec sans compter qu'elle pourra figurer avec avantage dans la prochaine édition de la *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin.

(1) " Les Evêques de Québec " p. 284.

(2) Archives de l'archevêché, Registre C. p. 269.

“.....Quant à la cathédrale, il faudrait un livre pour mettre Votre Eminence au fait de cette affaire.

“ Le premier évêque qui érigea l'évêché, soit qu'il ne fût pas versé dans cette sorte de matières, quoique ce fût un saint et un bon missionnaire, soit qu'il fût trop attaché à son séminaire, à qui il avait uni par quatre à cinq fois la paroisse de Québec, n'exécuta point la Bulle d'érection donnée par Clément X, ni les ordres réitérés de Louis XIV. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis 1681, il y a des troubles, des procès dans cette Eglise, tantôt entre les évêques et le séminaire, possesseur de la cure, tantôt entre les chanoines et le dit séminaire ; et il y en avait encore un pendant à Paris, quand le pays a été conquis par les Anglais, entre l'évêque, le chapitre et le séminaire. C'est dans ces circonstances que je suis entré évêque à Québec. Quoique je fusse auparavant chanoine, je n'épousai pas un procès que j'avais toujours désapprouvé et trouvé mauvais. Ce qui restait de chanoines à mon arrivée entrèrent dans mes vues, et tout devait être paisible. Les directeurs du séminaire se rendirent aussi à mon sentiment, excepté celui qui était chargé de la cure. Il ne me manifesta pas son opinion qu'au moment où je prenais des mesures pour rebâtir ma cathédrale ; alors il s'expliqua et me dit de la manière la plus indécente que ce n'était point une cathédrale et que le Pape et Louis XIV n'avaient pu donner le bien des paroissiens. Ma surprise fut grande et je vis au premier coup d'œil que j'allais avoir bien des contradictions. Je m'y préparai et ne fis voir aucune émotion. Ce prêtre d'ailleurs zélé et très capable et que j'avais comblé d'honneurs pendant que j'avais été grand vicaire du diocèse *sede vacante*, avait, pendant mon voyage à Londres, soulevé l'esprit des marguilliers et d'une partie du peuple, et quelque chose que j'aie pu faire, je n'ai pu ni les calmer ni les ramener. Tout s'est passé

cependant entre moi et eux dans les termes les plus doux et les plus polis, quoique je susse qu'ils faisaient courir dans le peuple des lettres, où ils disaient que mes prédécesseurs n'avaient jamais été dans l'église, que parce qu'ils l'avaient choisie pour y faire leurs fonctions, et que les chanoines y avaient été par tolérance, et que moi plus fier et plus ambitieux que les autres évêques, je voulais m'attribuer cette église, ses biens, ses revenus, et que, s'ils mollissaient, j'aurais bientôt chassé les paroissiens de cette église. Cette fourberie n'a pas pris chez les gens d'esprit et de probité, mais le peuple l'a crue et n'a plus entendu raison. Voilà en abrégé, la situation des choses, dans laquelle, ne croyant pas devoir entrer dans la cathédrale, après qu'elle a été réédifiée, à moins que les marguilliers ne se rétractassent. J'ai donné un mandement par lequel je déclarais que je ferais mon office dans l'église de mon séminaire où je veillerais sur mes ecclésiastiques et leur enseignerais les cérémonies (ce qui était bien nécessaire ; car, depuis huit ans, il ne restait personne qui les sût) et où, en même temps, je ferais toutes les fonctions épiscopales, tandis que ma cathédrale de droit ne serait censée que paroisse et que je n'y ferais aucune fonction. Cela s'exécute. Je ne désavouerai pas qu'un nombre du clergé me désapprouve, mais leur sentiment ne me fait pas d'impression. Les plus éclairés louent ma fermeté et ma conduite. Les Anglais eux-mêmes, surtout monsieur le gouverneur, sont étonnés de la conduite du peuple de Québec. Celui-ci (le gouverneur) m'a dit : " Ne faites pas de procès, laissez-les faire." C'était bien mon intention, et d'ailleurs, je suis bien plus décevant que je ne serais dans ma cathédrale, parce que je n'ai pu nommer de chanoines. Le curé et les marguilliers s'y sont opposés. Cela finira-t-il, monseigneur, je n'en sais rien ; je n'y vois point d'apparence, je me tiens tranquille et je ne fais aucune démarche à pré-

sent pour le raccommodement que je ne crois ni bien utile à l'Eglise ni plus avantageux à la gloire de Dieu. La paix n'a pas été, je le pense, essentiellement altérée, parce que j'ai tout souffert et parlé avec modération.

“ Les choses étant ainsi, je n'ai pas cru devoir viser trois indulgences que le curé, sans m'en parler, a fait demander pour son église : 1o parce que, dans le Bref, il y est marqué que c'est à ma prière, ce qui est faux, 2o parce que cette église est dite cathédrale, et que les peuples de la ville de Québec refusent de la reconnaître pour telle. Il y en a même un certain nombre qui ont poussé le fanatisme jusqu'à dire qu'on ne satisfaisait pas à l'obligation d'entendre la messe et de faire ses Pâques, quand on l'entendait dans l'église où j'assiste, et qu'on y communiait à Pâques. Je n'ai pas fait d'attention à de pareilles sottises. On a cité au peuple un auteur de Paris, Collet. J'y ai opposé le sentiment de Benoit XIV, sans leur en dire davantage, excepté à nos professeurs auxquels j'ai défendu de soutenir sans modification le sentiment de cet auteur.

“ Voilà, Monseigneur, tout ce qui regarde l'affaire de la cathédrale, voilà ma conduite. Si notre Saint Père la trouve blâmable, je suis prêt à me soumettre à tout ce qu'il décidera.....” (Lettre du 15 octobre 1772).

28 octobre 1767— Mgr Briand écrit : “ J'ai bien d'honnêtes gens d'entre les bourgeois pour moi et toute la noblesse, (1) mais cela ne suffirait pas pour conserver la paix, si j'agissait.”

En novembre de la même année :

“ Selon lui (le curé) tout est nul, point d'évêché érigé en forme, point de chapitre. “ Et qu'avons-nous besoin, a-t-il dit, en pleine assemblée de marguilliers, d'un évêque titulaire,

(1) Il paraît qu'il en restait encore 1 et de la bonne !



un vicaire apostolique suffirait. Et la colonie n'avait demandé que cela". Voilà ses propos. A moi-même il m'a dit qu'il profitait des circonstances pour se mettre au large et se tirer de servitude.

....." Voilà, mon cher grand vicaire, (M. Marchand) où aboutissent des affaires mal faites. M. de Laval avec vos anciens directeurs du séminaire si renommés dans le pays, ont si mal fait les affaires, qu'il n'y a rien de certain maintenant vis-à-vis de ceux qui vivent actuellement. Mgr de Pontbriand, ennemi des procès, n'a jamais voulu me croire, quoique cent fois je lui ai dit de prendre en mains l'érection solide, stable et en forme, de son église. A présent le temps est-il propre pour agir ?" Plus loin, le prélat dit de M. Récher : " Je ne puis nier qu'il soit un excellent curé." Dans une lettre adressée à M. Porlier, curé de Sainte-Anne de la Pocatière en 1774, je trouve le passage suivant : " Le supérieur du séminaire veut conserver à sa maison la cure. Car il faut que je boive jusqu'à la lie le calice qu'elle m'avait préparé. Le Seigneur a disposé de MM. Récher et Jacrau ; il en reste encore un qui vient de me traduire à M. Cramahé. J'espère pourtant que tout ira bien."

La même année, le prélat écrit à M. de la Corne : " Le temps des souffrances n'est pas encore fini ; il faut que jusqu'à la fin le séminaire des Missions Etrangères mette le trouble dans cette pauvre église. Vous savez le passé vis-à-vis de moi. M. Récher a donné le branle... M. Jacrau semble n'être venu avec moi que pour être mon adversaire... Enfin M. Gravé .. a levé la tête après la mort des deux autres."

A cette époque, Mgr Briand essaya de nommer M. Porlier à la cure de Québec, mais celui-ci ne voulut pas accepter. " Hélas, mon cher Porlier, écrit encore l'évêque, quand aurai-je donc la paix ? Je la cherche depuis huit ans et je ne la

puis atteindre. Dieu soit béni ! les Français seuls en sont la cause.” Mgr Briand était né en France, mais il était devenu absolument canadien. Après avoir été témoin des dilapidations éhontées de plusieurs fonctionnaires français, après avoir souffert des prétentions exorbitantes et de l’esprit chicanier de plusieurs membres de l’ancien clergé, il s’était fait l’avocat, le protecteur et le père des Canadiens prêtres et laïques, au risque de devenir la victime des insupportables partisans de l’ancien régime. Quelle reconnaissance nous devons à la mémoire de ce vénérable prélat ! Quelles actions de grâces devons nous rendre surtout à la divine Providence de nous avoir délivré de l’administration gallicane et de nous avoir ménagé des libertés qui font notre bonheur et que nous envie les peuples les plus catholiques du monde !

Mgr Briand voulait avoir un clergé bien à lui et il n’était pas du tout admirateur du système commencé par Mgr de Laval. On en peut juger par le passage suivant d’une de ses lettres :

“ Le projet d’union des curés avec les séminaires est un beau et bon projet dans la spéculation, impossible et quasi ridicule quant à la pratique, dégoûtant pour les uns, onéreux et couteux aux autres et gênant pour les uns et les autres. Telle pensée ne m’est jamais venue dans l’esprit. A la bonne heure que les curés se retirent aux séminaires ! Je fais mon possible pour que ceux de ce canton y viennent et s’y plaisent, mais non par obligation. Nous allons chez eux comme chez des frères et des amis, ils viennent ici de la même façon. Voilà qui est bien et voilà tout ce qui peut être bien. Quand nous serons tous du même état, et qu’on ne dira plus : celui-ci est français, celui-là est canadien, je juge qu’alors tout ira encore mieux et plus cordialement.” 28 octobre 1767.

Dans l'affaire de la cathédrale, le Pape approuva en tout la conduite de Mgr Briand qui fut certainement l'un des plus grands et des plus sages évêques du pays. Mais ce ne fut que le 16 mars 1774, la paix étant conclue, qu'il fit solennellement son entrée dans la cathédrale. Le curé Récher n'était pas là pour le recevoir, car il était décédé six ans auparavant.

Voici ce que je trouve au sujet de sa mort dans l'*Histoire manuscrite du Séminaire*.

“ Le 26 avril 1768, M. J.-F. Hubert fut nommé directeur du séminaire pour remplacer M. J.-F. Récher, curé, qui était mort le 16 mars. Ce digne prêtre, natif de Rouen, n'avait que quarante-quatre ans et trois mois ; il avait desservi la cure de Québec durant dix-huit ans ; il n'en avait que vingt-six lorsque la confiance de l'évêque et de ses confrères l'appelèrent à ce poste important dont les travaux finirent par épuiser ses forces à un âge où il pouvait se promettre encore une longue vie. Son corps repose dans la chapelle du séminaire..... Les marguilliers protestèrent qu'ils n'avaient consenti à cette inhumation de leur curé dans une église étrangère que parce que l'église paroissiale était encore *en mesures*.”

Le 22 avril 1768, Mgr Briand écrivant à M. Marchand, son vicaire général, résumait ainsi les impressions que lui avait faites le décès de M. Récher :

“ La mort du curé m'a beaucoup affligé. Malgré les tracasseries qu'il m'a suscitées, je l'aimais et je l'estimais. C'était un digne ouvrier.” Voilà certes un témoignage qui honore celui qui le donne et celui qui l'a mérité.

Je n'ai pas en ma possession le portrait de M. Récher dont je vais maintenant publier le Journal ; mais on peut le voir à la page 173 d'un livre extraordinaire publié dernièrement et qui a pour titre : *Eglises et chapelles de*

Québec. Au reste, il y a peu de portraits qu'on ne puisse trouver dans cette admirable collection ! Tous sont, je le suppose du moins, d'une parfaite ressemblance. J'espère que dans le second volume, l'auteur pourra nous mettre sous les yeux les traits de Louis Hébert et du bon frère Houssart !

MGR H. TÊTU

(Suite à la prochaine livraison)

---

EUGÈNE L'ÉCUYER (1)

---

Dans la nuit du 22 au 23 d'avril 1898, décédait, à Saint-Philémon de Bellechasse, un littérateur dont le nom avait été populaire, il y a cinquante ans, dans notre petit monde littéraire.

Né à Québec en 1822, Eugène L'Ecuyer fit ses études avec beaucoup de succès au séminaire de sa ville natale.

Notaire, il pratiqua sa profession d'abord à Saint-Romuald, puis, successivement à Saint-Christophe d'Arthabaska, à Saint-Vallier, à Saint-Raphaël, et finalement à Saint-Philémon de Bellechasse.

Le notaire L'Ecuyer avait cependant plus de goût pour les lettres que pour les actes notariés. Il collabora au *Ménestrel*, au *Moniteur Canadien*, à la *Revue Littéraire*, au *Foyer domestique*, à l'*Album des familles*, etc., etc.

C'est dans le *Ménestrel* qu'il publia *La fille du brigand* ou *Les brigands du Cap Rouge*. Il publia plus tard, en 1853, croyons-nous, dans la *Ruche littéraire*, dont M. Emile Chevalier, un Français, était le directeur, une autre nouvelle *Episode de la vie d'un faux dévôt*.

R.

---

(1) VII, IX, 834.

RÉPONSES

**L'abbé Antoine Villain ou Villade.** (IX, I, 918.)—Ce vénérable prêtre, exilé loin du sol natal, comme tant d'autres, pendant les horreurs de la révolution française, fut accueilli avec empressement par l'évêque de Québec, qui lui confia la desserte de la grande cure de Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, sur les bords d'une belle rivière, à dix lieues de la ville. Le premier acte signé par M. Villain dans les registres pour les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte Marie est daté du 25 septembre 1796. En prenant possession de cette belle paroisse, M. Villain crut devoir changer son nom en celui de Villade, qu'il conserva et signa toujours jusqu'à sa mort. Le clergé du diocèse, qui le connaissait sous son véritable nom, le traita constamment comme un frère bien-aimé et sut apprécier ses éminentes qualités ; en sorte que sa maison était un centre où les curés aimaient à se rencontrer, pour se délasser de leurs travaux apostoliques. Son esprit fin et plein d'une aimable et délicate jovialité, les attachait à sa personne, et sa vertu les édifiait.

Toujours zélé et fervent ecclésiastique, toujours généreux et désintéressé, il se fit chérir de ses paroissiens, qu'il combla de ses bienfaits, et surtout des pauvres auxquels il distribuait tout ce qui ne lui était pas nécessaire. Un homme si richement doué des dons de l'intelligence et du cœur, pourrait-il ne pas s'attacher par les liens les plus forts à sa patrie d'adoption ? Aussi on le vit, le calme étant revenu en France, refuser une cure que lui offrait son évêque, et se déterminer héroïquement à finir ses jours au milieu de ses chers paroissiens de Sainte-Marie. Comme il connaissait parfaitement le prix et la nécessité de l'éducation religieuse dans les lieux dont sa paroisse était le centre, il fonda un

convent, qui fut dirigé par les religieuses de la Congrégation, établies à Montréal dès les premières années de la colonie française en Canada. Cette admirable institution de Marguerite Bourgeoys a pris dans le pays une expansion extraordinaire et la maison de Sainte-Marie n'a cessé de prospérer et de répandre sa bienfaisante lumière, non seulement dans la paroisse de M. Villade, mais dans les paroisses qui l'environnent.

Après de nombreuses années de travaux incessants, affaibli par l'âge, miné par des infirmités contractées dans ses voyages multipliées pour administrer les malades en toutes saisons, et desservir sa populeuse paroisse, il se vit enfin contraint d'abandonner l'exercice actif du saint ministère. Le 1er octobre 1837, il se retira avec le consentement de l'évêque, dans une maison convenable, qu'il avait acquise auprès de son église.

Il y vécut encore près de deux ans dans des souffrances qui ne lassèrent jamais son inaltérable soumission à la volonté de Dieu. Ainsi il voulut terminer sa sainte carrière au milieu de ses chers paroissiens, qui ne cessèrent de lui témoigner leur respect et leur attachement, jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 juillet 1839.

Le corps de M. Villade repose dans le chœur de l'église de Sainte-Marie. Son épitaphe, gravée en lettres dorées sur un marbre élégant, est placée en vue de tous les fidèles réunis pour les offices et conçue en ces termes :

Ici repose  
le corps  
du  
Révérend Messire  
Antoine Villade,  
natif de Blois en France,  
curé de cette paroisse



L'ABBÉ ANTOINE VILLADE

pendant 44 ans  
décédé le 2 juillet 1839  
âgé de 72 ans.

Sincèrement aimé  
justement regretté.

En ce moment, M. Villade avait légué ce qu'il possédait à sa vieille et bonne ménagère, du nom de Lucie Gay, qui l'avait toujours servi avec dévouement depuis un grand nombre d'années. C'est sans doute d'après ses intentions exprimées que la bonne fille, morte de vieillesse en mai 1864, donna par testament ce qui lui restait de son héritage à l'église de Sainte-Marie, aux pauvres et pour l'instruction des pauvres dans la paroisse.

L'église de Sainte-Marie a été rebâtie depuis magnifiquement en architecture gothique, et l'on y voit un autel remarquable de même style, qui a 25 pieds de hauteur et cet autel est le fruit des épargnes de M. Villade.

Le portrait du révérend curé, pris dans sa vieillesse, est placé dans la sacristie attenante à l'église, et les anciens paroissiens en le voyant répètent toujours, " C'est bien M. Villade."

L'ABBÉ LOUIS PROULX

**Le marquis d'Alogny de la Grois.** (IX, III, 931.)—Charles-Henri, marquis d'Alogny de la Grois, était fils de Louis d'Alogny et de Marie Chasteigner, d'Ingrande, de Chastellereau, Poitou.

Il vint dans la Nouvelle-France en qualité de major dans les troupes du détachement de la marine.

Le 5 novembre 1703, il épousait, à Québec, Geneviève



Macard, fille de Nicolas Macard dit Champagne et de Marguerite Couillard, et veuve en première nocces de Charles Bazire et en secondes nocces de François Provost.

Dès 1711, le marquis d'Alogny est mentionné comme commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France.

Il périt dans le naufrage du *Saint Jérôme* sur l'île de Sable, dans l'automne de 1714.

Le *Saint-Jérôme* était un navire de 30 canons qui s'en retournait en France avec une très riche cargaison de pellerie. Périrent en même temps que le marquis d'Alogny ? M. Lechter de Chalus, M. Dumontier, secrétaire du marquis de Vaudreuil, qui laissait une veuve et quatre filles, M. Paul-Augustin Juchereau de Maur, etc., etc.

P. G. R.

**Les Gardes-marines.** (VI, XI, 755.)—Louis XIV institua, en 1682, des académies de gardes-marines. Le dessein que le roi se proposait était de former des braves et habiles officiers de marine. Ils devaient être tous gentils-hommes ; mais on y reçut depuis des jeunes gens d'honnête condition et vivant noblement. Le roi leur donna des maîtres d'écriture, de dessin, de mathématiques, de fortification, d'hydrographie, des maîtres à danser, des maîtres d'escrime et pour l'exercice de la pique. Les gardes embarqués sur les vaisseaux y servaient comme soldats, et en faisaient toutes les fonctions sans aucune distinction.

P. DANIEL

---

QUESTIONS

934—Mgr de Saint Vallier, dans son *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683*, dit : “ La seigneurie de Lafferté dite de la côte Saint-Ange, contient environ 3 lieues et on y dit la messe dans une maison distante de 3 lieues de la résidence du prêtre ; il y a 30 familles et 176 âmes.”

Où était situé, dans les environs de Québec, cette côte St-Ange ?

LORETTE

935—Robert Giffard était-il qualifié de sieur de Beauport avant son arrivée dans la Nouvelle-France ?

P. O.

936—Croyez vous qu'il existe un portrait de Bras de fer de Châteaufort qui fut administrateur de la Nouvelle-France du 25 décembre 1635 au 11 juin 1636 ?

R.

937—Bibaud, dans son *Dictionnaire des hommes illustres*, rattache à notre famille Rouer de Villeray, le brave louisianais Joseph de Villeré ou Villeray qui, en 1768, s'opposa avec 400 hommes à la prise de possession de la Louisiane par les Espagnols. Joseph de Villeré, dont le fils fut gouverneur de la Louisiane, n'était-il pas plutôt un Roy de Villeré ?

Rio

938—Quels sont les ouvrages que je pourrais consulter sur le héros de la Monongahéla ?

MONTMORENCY

939—Le M. de la Forest qui accompagna LeMoyne d'Iberville à la baie d'Hudson en 1695 est-il le même personnage qui avait été un des principaux lieutenants de Cavalier de la Salle dans les pays d'en haut ?

Rio.

# QUÉBEC-CENTRAL

## LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES  
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce  
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet  
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW YORK,  
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-  
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,  
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman d'ortoirs sur ce  
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.  
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.  
juin avec chars directs faisant le trajet le plus  
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,  
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston  
& Maine.

## LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. (midi). Spécial  
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-  
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.  
a. m.

---

## Recherches Généalogiques

### SUR LES FAMILLES

Gravel, Cloutier, Bruneau, Dufresne, Proulx, Douville,  
Charest, Buisson, Tessier, De Lessard, Caron, Morin, Lamo-  
the, Lemaître, Comeau, Godin, Panneton, Arpin, Cormier,  
Maher, Fontaine et Duval

PAR

F.-L. DESAULNIERS

Prix : \$1.00

S'adresser à l'auteur no 341, rue Dorchester, Montréal.

# NOTRE-DAME DE SAINTE-FOY

PAR

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

CURÉ DE STE-FOY

---

PRIX : \$2.50, RELIÉ ; \$2.25, BROCHÉ.

---

S'adresser à l'auteur, à Ste-Foy, ou au bureau du Secrétaire, Archevêché, Québec.

---

LETTRE DU R. P. DE ROCHEMONTEIX À L'AUTEUR :

France, Versailles, rue Borgnis-Desbordes, 16, 4-2 1903.  
Monsieur le curé,

Je termine la lecture de *N.-D. de Ste-Foy*, et, en fermant ce livre si intéressant, si documenté, dont la lecture est si facile et agréable, j'éprouve le besoin de vous féliciter et de vous dire le très grand plaisir qu'il m'a causé. Me permettez-vous d'ajouter à mes sincères félicitations, les remerciements que je vous dois pour les paroles très bienveillantes que vous avez adressées à mon travail sur le Canada?... J'ai vu dans la revue *La Nouvelle-France* le compte-rendu de M. Edmond Roy sur *N.-D. de Sainte-Foy*. Je contre-signe ses appréciations de tout cœur et désire que votre travail ait le succès de vente qu'il mérite.

Veillez agréer, monsieur le curé, l'expression de mon religieux dévouement.

C. de Rochemonteix, S. J.